

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1637

29 août 2006

SOMMAIRE

Achor Time Lux S.A., Luxembourg	78567	Goforth Investment S.A.	78564
Action Oil Luxembourg, S.A.H., Luxembourg	78571	Green European Venture Capital S.A., Luxembg	78565
Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	78571	Ikano Funds, Sicav, Bertrange	78552
AIG-MezzVest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	78558	Immo Real S.A., Luxembourg	78576
Akrobat Fund	78530	Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg	78568
Akrobat Fund	78531	Interportfolio II, Sicav, Luxembourg	78574
Alderamin Holding S.A., Luxembourg	78561	Julius Baer (Luxembourg) S.A., Luxembourg	78567
Altrans S.A., Luxembourg	78562	Juno Immobilière S.A., Luxembourg	78534
Améthyste S.A.H., Luxembourg	78570	Kollwitz 51, S.à r.l., Luxembourg	78564
Antan Holding S.A., Luxembourg	78570	Lares Holding S.A., Luxembourg	78573
Arpège S.A.H., Luxembourg	78574	Lumière (Lux 1), S.à r.l., Luxembourg	78547
Aspen Finance, S.à r.l., Luxembourg	78567	Lunifa S.A.H., Luxembourg	78566
Assinvest, S.à r.l., Luxembourg	78575	Maelstrom S.A., Luxembourg	78559
Ataf Holding S.A., Luxembourg	78552	Montage International S.A.H., Luxembourg	78560
Axxion Fund	78533	Niagara Holding S.A., Luxembourg	78575
B.B.A. Handling S.A., Luxembourg	78568	Nosila S.A., Luxembourg	78557
Beaucette S.A.H., Luxembourg	78569	Novapharm S.A., Luxembourg	78558
Bersabee S.A., Luxembourg	78559	Oceanus Investments Holding S.A., Luxembourg	78569
Bisquit S.A., Luxembourg	78557	Oona Solutions	78535
Bofor S.A., Luxembourg	78550	Pharos Management Holding S.A., Luxembourg	78566
Carmel Holding S.A., Luxembourg	78575	Pharos S.A., Luxembourg	78547
Centrem S.A.H., Luxembourg	78563	Quicksilver Holding S.A., Luxembourg	78560
Citai Lux S.A., Luxembourg	78549	Rayca Finance S.A., Luxembourg	78575
Cobrilux S.A.H., Luxembourg	78571	River Holding S.A., Luxembourg	78561
Consus	78533	Scaff Logistics S.A., Luxembourg	78572
Cotex S.A., Luxembourg	78566	Schop Investissements S.A., Luxembourg	78576
DAC	78569	Semside Holding S.A., Luxembourg	78573
Dexia Immo Lux, Sicav, Luxembourg	78573	Senioren Amicale Mameranus, Mamer-Cap-Holz, A.s.b.l., Mamer	78548
Dresdner Anschutz Mezzinvest, S.à r.l., Luxembourg	78561	Société du Parking du Théâtre S.A., Luxembourg	78569
EHI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	78568	Société Financière L.Dapt S.A., Luxembourg	78572
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg	78562	Stock Bail S.A., Luxembourg	78565
Fidji Luxco (BC) S.C.A., Munsbach	78535	Stock Bail S.A., Luxembourg	78565
Finagra S.A.H., Luxembourg	78571	TF Group Holding S.A., Luxembourg	78570
Geca Holding, S.à r.l., Luxembourg	78553	Trendconcept Fund, Multi Asset Allocator	78535
Goforth Investment S.A.	78563	Uluru S.A., Strassen	78576
Goforth Investment S.A.	78563	Uniosa S.A., Luxembourg	78562
Goforth Investment S.A.	78563	Wildzone S.A., Luxembourg	78553
Goforth Investment S.A.	78564		

AKROBAT FUND, Fonds Commun de Placement.

Sonderreglement AKROBAT FUND - VALUE

Der Fonds AKROBAT FUND (der «Fonds») besteht aus einem oder mehreren Teilfonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Für den Fonds ist das letztmals am 22. Februar 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend hiervon gelten für den Teilfonds AKROBAT FUND - VALUE («der Teilfonds») die Bestimmungen dieses Sonderreglements.

Art. 2. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik des Teilfonds ist die Erwirtschaftung eines möglichst hohen Wertzuwachses der Vermögensanlagen. Das Teilfondsvermögen wird vorwiegend angelegt in Aktien, Aktien- und Aktienindexzertifikaten, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, und, sofern diese als Wertpapiere gemäß Artikel 41 des Luxemburger Gesetzes über Organismen für gemeinsame Anlagen gelten, in Genuß- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie in Optionsscheinen auf Wertpapiere. Die jeweiligen Emittenten haben vorwiegend ihren Sitz in Deutschland, Österreich und der Schweiz oder üben dort erhebliche wirtschaftliche Tätigkeiten aus.

Indexzertifikate sind am Kapitalmarkt begebene Inhaberschuldverschreibungen, die eine Rückzahlung unter Berücksichtigung der relevanten Indexveränderung, ggf. bis zu einem vereinbarten Höchstkurs, am jeweiligen Berechnungstag verbrieft. Der Kurs dieser Indexzertifikate richtet sich insbesondere nach dem jeweiligen Indexstand; ihre Rückzahlung nach den jeweiligen Emissionsbedingungen. Dabei unterscheiden sich Indexzertifikate von verbrieften Indexoptionen und Optionsscheinen dadurch, dass es sich nicht um Termingeschäfte handelt und die für Optionen signifikante Hebelwirkung, die Optionsprämie und der Ausübungspreis fehlen. In geringerem Umfang sind auch Investitionen in Optionsscheine auf Wertpapiere möglich.

Zur Erzielung eines höheren Gewinnpotentials der Anlage wird der Teilfonds in geringerem Umfang in den in Absatz 1 dieses Artikels beschriebenen Wertpapieren in Schwellenländern investieren. Bei Schwellenländern handelt es sich um Länder, die sich in einem Transformationsprozeß hin zu einem modernen Industriestaat befinden und deshalb in der Regel über eine besonders dynamische wirtschaftliche Entwicklung verfügen. Daraus ergibt sich erfahrungsgemäß längerfristig ein über-durchschnittliches Wachstums- und Kurssteigerungs-potential. Anlagen in Schwellenländern unterliegen besonderen Risiken, die sich in starken Kursschwankungen (Volatilitäten) ausdrücken können. Diese können u.a. aus politischen Veränderungen, geringerer Liquidität der Märkte wegen niedriger Börsenkapitalisierung oder Ausfallrisiken aufgrund abweichender Usancen bei der Abwicklung von Geld- und Wertpapiergeschäften resultieren.

Bis zu 20% des Teilfondsvermögens dürfen in Schwellenmärkten investiert werden. Durch diese Beimischung läßt sich in der Regel ein höheres Gewinnpotential der Anlage erzielen, ohne das Risiko unverhältnismäßig zu erhöhen.

Je nach Börsenlage können die Anlageschwerpunkte des Teilfonds sehr unterschiedlich sein, d.h. es findet eine permanente Anpassung an die Lage an den europäischen Kapitalmärkten statt.

Bis zu 5% des Netto-Teilfondsvermögens können in Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren des offenen Typs («OGAW») im Sinne der Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften vom 20. Dezember 1985 Nr. 85/611/EWG angelegt werden.

Innerhalb der gesetzlich zulässigen Grenzen kann der Teilfonds einen Teil seines Vermögens in flüssigen Mitteln und Festgeldern halten.

Daneben ist der Erwerb oder die Veräußerung von Optionen, Futures und der Abschluß sonstiger Termingeschäfte sowohl zur Absicherung gegen mögliche Kursrückgänge auf den Wertpapiermärkten als auch zur Renditeoptimierung gestattet. Mit dem Einsatz von Derivaten können aufgrund der Hebelwirkung erhöhte Risiken verbunden sein.

Art. 3. Anteile

1. Die Anteile werden in Globalurkunden verbrieft; ein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
2. Anteile am Teilfonds sind frei übertragbar.

Art. 4. Währung, Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Anteilen

1. Die Währung des Teilfonds ist der Euro.
2. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zzgl. einer Verkaufsprovision von bis zu 5%. Der Ausgabe-preis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen. Er ist innerhalb von 3 Luxemburger Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.
4. Der Umtausch von Anteilen erfolgt auf der Grundlage des Anteilwertes der betreffenden Anteilklassen beziehungsweise der betreffenden Teilfonds. Dabei kann eine Umtauschprovision zugunsten der Vertriebsstelle des Teilfonds erhoben werden, in den getauscht werden soll. Wird eine Umtauschprovision erhoben, so beträgt diese höchstens 1% des Anteilwertes des Teilfonds, in welche(n) der Umtausch erfolgen soll; eine Nachzahlung der etwaigen Differenz zwischen den Verkaufsprovisionen auf die Anteilwerte der betreffenden Teilfonds bleibt hiervon unberührt.

Art. 5. Ertragsverwendung. Die vereinnahmten Dividenden- und Zinserträge sowie sonstige ordentliche Erträge werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft grundsätzlich thesauriert.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jedoch neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste, ausschütten.

Art. 6. Depotbank und Zentralverwaltung. Depotbank und Zentralverwaltung ist die BANQUE DE LUXEMBOURG, eine Bank im Sinne des Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.

Art. 7. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Teilfondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds ein Entgelt von bis zu 1,5% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.

2. Ferner ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, ein erfolgsabhängiges Entgelt von bis zu 17,5% p.a. des Anstiegs des Anteilwertes des Teilfonds zu erhalten. Dieses wird an jedem Bewertungstag berechnet und jährlich ausgezahlt. In einem Geschäftsjahr netto erzielte Wertminderungen werden auf das nächste Geschäftsjahr vorgetragen; im Falle von Verlustvorträgen fällt das Erfolgshonorar erst an, wenn diese vollständig ausgeglichen sind.

3. Für die Abgeltung der mit der laufenden Betreuung der Anteilinhaber verbundenen Kosten ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds eine Betreuungsgebühr von bis zu 1% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.

4. Die Depotbank erhält aus dem Vermögen des Teilfonds:

a. Ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank und Zentralverwaltungsstelle in Höhe von bis zu 0,30% des Netto-Teilfondsvermögens, mind. jedoch EUR 25.000,-, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Quartals pro rata temporis berechnet und quartalsweise nachträglich ausgezahlt wird;

b. Eine Bearbeitungsgebühr der Depotbank von bis zu EUR 100,- pro Wertpapiertransaktion;

c. Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktüblichen Beauftragung Dritter mit der Verwahrung von Vermögenswerten des Teilfonds gemäß Artikel 3 Absatz 3 des Verwaltungsreglements entstehen;

Art. 8. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember, erstmals am 31. Dezember 2002.

Art. 9. Dauer des Teilfonds. Der Teilfonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Die Verwaltungsgesellschaft kann den Teilfonds auflösen, wenn dessen Vermögen unter 2 Millionen Euro sinkt.

Art. 10. Inkrafttreten. Das Sonderreglement sowie dessen Änderungen treten am Tag Ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 19. Juli 2006.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschrift / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00077. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081754.2//96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

AKROBAT FUND, Fonds Commun de Placement.

Sonderreglement AKROBAT FUND - EUROPA

Art. 1. Der Fonds. Der Fonds AKROBAT FUND (der «Fonds») besteht aus einem oder mehreren Teilfonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Für den Fonds ist das letztmals am 22. Februar 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend hiervon gelten für den Teilfonds AKROBAT FUND - EUROPA («der Teilfonds») die Bestimmungen dieses Sonderreglements.

Art. 2. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik des Teilfonds ist die Erwirtschaftung eines möglichst hohen Wertzuwachses der Vermögensanlagen. Das Teilfondsvermögen wird vorwiegend angelegt in europäischen Aktien, Aktien- und Aktienindexzertifikaten, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, und, sofern diese als Wertpapiere gemäß Artikel 41 des Luxemburger Gesetzes über Organismen für gemeinsame Anlagen gelten, in Genuß- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie in Optionsscheinen auf Wertpapiere.

Indexzertifikate sind am Kapitalmarkt begebene Inhaberschuldverschreibungen, die eine Rückzahlung unter Berücksichtigung der relevanten Indexveränderung, ggf. bis zu einem vereinbarten Höchstkurs, am jeweiligen Berechnungstag verbrieft. Der Kurs dieser Indexzertifikate richtet sich insbesondere nach dem jeweiligen Indexstand; ihre Rückzahlung nach den jeweiligen Emissionsbedingungen. Dabei unterscheiden sich Indexzertifikate von verbrieften Indexoptionen und Optionsscheinen dadurch, dass es sich nicht um Termingeschäfte handelt und die für Optionen signifikante Hebelwirkung, die Optionsprämie und der Ausübungspreis fehlen. In geringerem Umfang sind auch Investitionen in Optionsscheine auf Wertpapiere möglich.

Zur Erzielung eines höheren Gewinnpotentials der Anlage wird der Teilfonds in geringerem Umfang in den in Absatz 1 dieses Artikels beschriebenen Wertpapieren in Schwellenländern investieren. Bei Schwellenländern handelt es sich um Länder, die sich in einem Transformationsprozeß hin zu einem modernen Industriestaat befinden und deshalb in der Regel über eine besonders dynamische wirtschaftliche Entwicklung verfügen. Daraus ergibt sich erfahrungsgemäß längerfristig ein über-durchschnittliches Wachstums- und Kurssteigerungspotential. Anlagen in Schwellenländern unterliegen besonderen Risiken, die sich in starken Kursschwankungen (Volatilitäten) ausdrücken können. Diese können u.a. aus politischen Veränderungen, geringerer Liquidität der Märkte wegen niedriger Börsenkapitalisierung oder Ausfallrisiken aufgrund abweichender Usancen bei der Abwicklung von Geld- und Wertpapiergeschäften resultieren.

Bis zu 20% des Teilfondsvermögens dürfen in Schwellenmärkten investiert werden. Durch diese Beimischung läßt sich in der Regel ein höheres Gewinnpotential der Anlage erzielen, ohne das Risiko unverhältnismäßig zu erhöhen.

Je nach Börsenlage können die Anlageschwerpunkte des Teilfonds sehr unterschiedlich sein, d.h. es findet eine permanente Anpassung an die Lage an den europäischen Kapitalmärkten statt.

Bis zu 5% des Netto-Teilfondsvermögens können in Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren des offenen Typs («OGAW») im Sinne der Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften vom 20. Dezember 1985 Nr. 85/611/EWG angelegt werden.

Daneben kann der Teilfonds sein Nettovermögen in börsennotierte Aktien von geschlossenen Branchen- oder Länderrfonds (sogenannte «closed-end-funds») fremder Emittenten investieren, die unter britischem, US-amerikanischem und kanadischem Recht sowie dem Recht der übrigen EU-Staaten, der Schweiz, Japan oder Hong Kong aufgelegt wurden und hinsichtlich Risikostreuung und Anlagerichtlinien mit nach Teil I des Luxemburger Investmentgesetz vom 20. Dezember 2002 aufgelegten Investmentfonds vergleichbar sind und denjenigen des Teilfonds entsprechen.

Investitionen in Derivate-, Immobilien- und Venture-Capital Fonds sowie in Fonds, welche die Anlage in anderen Fonds zum Ziel haben, sind demgemäß nicht zulässig. Closed-end-funds berechnen für das Management der von ihnen verwalteten Gelder Management- oder Verwaltungsgebühren, die aus dem Vermögen der Closed-end-funds zu zahlen sind. Diese Gebühren fallen zusätzlich und unabhängig von der Verwaltungsgebühr des AKROBAT FUND - EUROPA an; soweit ein closed-end-fund von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einer anderen Gesellschaft, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung verbunden ist, verwaltet wird, werden dafür dem jeweiligen Teilfonds von der Verwaltungsgesellschaft keine Ausgabeaufschläge, Rücknahmeabschläge, keine Betreuungsgebühr und Verwaltungsvergütung belastet. Dies gilt sinngemäß auch für Investments in Investmentgesellschaften.

Durch die diversifizierte Anlage in Aktien verschiedener geschlossenen Investmentfonds, deren Vermögen wiederum breit gestreut angelegt sind, ergibt sich eine besonders günstige Risikoverteilung. Da sich der Preis von Aktien geschlossener Investmentfonds nicht ausschließlich an dem Wert der in Ihrem Vermögen befindlichen Wertpapieren orientiert, sondern auch zukünftige Markterwartungen und die Angebots- und Nachfrageverhältnisse an der Börse einen Einfluß auf die Kursbildung haben, kann bei closed-end-funds eine teilweise deutlich unter dem Inhaberwert angesiedelte Kursnotiz (Abgeld) gegeben sein.

Ziel des Teilfonds ist es, nicht nur an der Wertsteigerung des Vermögens ausgewählter geschlossener Investmentfonds zu partizipieren, sondern auch in unterbewerteten Fondsaktien zu investieren, bei denen eine Änderung der Markteinschätzung erwartet wird.

Innerhalb der gesetzlich zulässigen Grenzen kann der Teilfonds einen Teil seines Vermögens in flüssigen Mitteln und Festgeldern halten.

Daneben ist der Erwerb oder die Veräußerung von Optionen, Futures und der Abschluß sonstiger Termingeschäfte sowohl zur Absicherung gegen mögliche Kursrückgänge auf den Wertpapiermärkten als auch zur Renditeoptimierung gestattet. Mit dem Einsatz von Derivaten können aufgrund der Hebelwirkung erhöhte Risiken verbunden sein.

Art. 3. Anteile

1. Die Anteile werden in Globalurkunden verbrieft; ein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
2. Anteile am Teilfonds sind frei übertragbar.

Art. 4. Währung, Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Anteilen

1. Die Währung des Teilfonds ist der Euro.
2. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zzgl. einer Verkaufsprovision von bis zu 5%. Der Ausgabe-preis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen. Er ist innerhalb von 3 Luxemburger Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.
4. Der Umtausch von Anteilen erfolgt auf der Grundlage des Anteilwertes der betreffenden Anteilklassen beziehungsweise der betreffenden Teilfonds. Dabei kann eine Umtauschprovision zugunsten der Vertriebsstelle des Teilfonds erhoben werden, in den getauscht werden soll. Wird eine Umtauschprovision erhoben, so beträgt diese höchstens 1% des Anteilwertes des Teilfonds, in welche(n) der Umtausch erfolgen soll; eine Nachzahlung der etwaigen Differenz zwischen den Verkaufsprovisionen auf die Anteilwerte der betreffenden Teilfonds bleibt hiervon unberührt.

Art. 5. Ertragsverwendung. Die vereinnahmten Dividenden- und Zinserträge sowie sonstige ordentliche Erträge werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft grundsätzlich thesauriert.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jedoch neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste, ausschütten.

Art. 6. Depotbank und Zentralverwaltung. Depotbank und Zentralverwaltung ist die BANQUE DE LUXEMBOURG, eine Bank im Sinne des Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.

Art. 7. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Teilfondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds ein Entgelt von bis zu 1,85% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.
2. Für die Abgeltung der mit der laufenden Betreuung der Anteilinhaber verbundenen Kosten ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds eine Betreuungsgebühr von bis zu 0,7% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.

3. Die Depotbank erhält aus dem Vermögen des Teilfonds:

- a. Ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank und Zentralverwaltungsstelle in Höhe von bis zu 0,19% des Netto-Teilfondsvermögens, mind. jedoch EUR 20.000,-, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Quartals pro rata temporis berechnet und quartalsweise nachträglich ausbezahlt wird;
- b. Eine Bearbeitungsgebühr der Depotbank von bis zu EUR 100,- pro Wertpapiertransaktion;
- c. Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktüblichen Beauftragung Dritter mit der Verwahrung von Vermögenswerten des Teilfonds gemäß Artikel 3 Absatz 3 des Verwaltungsreglements entstehen;

Art. 8. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember, erstmals am 31. Dezember 2002.

Art. 9. Dauer des Teilfonds. Der Teilfonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Die Verwaltungsgesellschaft kann den Teilfonds auflösen, wenn dessen Vermögen unter 2 Millionen Euro sinkt.

Art. 10. Inkrafttreten. Das Sonderreglement sowie dessen Änderungen treten am Tag Ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 19. Juli 2006.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschrift / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00078. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081758.2//114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CONSUS, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Der Fonds CONSUS wurde am 10. August 2001 nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet. Mit Wirkung zum 17. Mai 2005 wurde er dahingehend geändert, dass er die Bestimmungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen («Gesetz von 2002») sowie die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985 erfüllt.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, welches am 6. März 2006 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 3. August 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations am 11. August 2006 unter der Referenz LSO-BT03599 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 4. August 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(085353.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

AXXION FUND, Fonds Commun de Placement.

Sonderreglement AXXION FUND MONEY SELECT

Art. 1. Der Fonds. Der Fonds AXXION FUND der «Fonds») besteht aus einem oder mehreren Fonds im Sinne von Artikel 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Für den Fonds ist das am 20. Oktober 2005 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil und Gründungsurkunde. Ergänzend bzw. abweichend hiervon gelten für den Teilfonds AXXION FUND MONEY SELECT («der Teilfonds») die Bestimmungen dieses Sonderreglements.

Art. 2. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik des Teilfonds ist die Erwirtschaftung eines angemessenen Wertzuwachses der Vermögensanlagen.

Das Teilfondsvermögen wird überwiegend angelegt in kurzlaufende fest- und variabel verzinslichen Anleihen einschließlich Zerobonds, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, und, sofern diese als Wertpapiere gemäß Artikel 41 des Luxemburger Gesetzes über Organismen für gemeinsame Anlagen gelten, in Genuß- und Partizipationsscheinen von Unternehmen sowie in Optionsscheinen auf Wertpapiere. Die genannten Anlagen werden an Wertpapierbörsen oder an anderen geregelten Märkten gehandelt, die anerkannt und für das Publikum offen sind und deren Funktionsweise ordnungsgemäß ist.

Ebenso darf der Teilfonds max. 10% des Netto-Teilfondsvermögens in Anteilen von Geldmarkt-, Wertpapier- sowie Altersvorsorge-Sondervermögen anlegen.

Der Teilfonds kann auch zu 100% Geldmarktinstrumente, flüssige Mittel und Festgelder in jeder Währung halten.

Im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen und Einschränkungen ist der Erwerb oder die Veräußerung von Optionen, Futures und der Abschluß sonstiger Termingeschäfte sowohl zur Absicherung gegen mögliche Kursrückgänge auf

den Kapitalmärkten als auch zur Renditeoptimierung gestattet. Bei den Basiswerten handelt es sich dabei um Instrumente im Sinne des Artikel 41(1) des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 oder um Finanzindizes, Zinssätze, Wechselkurse oder Währungen. Mit dem Einsatz von Derivaten können aufgrund der Hebelwirkung erhöhte Risiken verbunden sein.

Art. 3. Anteile

1. Die Anteile werden in Globalurkunden verbrieft; ein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
2. Anteile am Teilfonds sind frei übertragbar.

Art. 4. Währung, Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Anteilen

1. Die Währung des Teilfonds ist der Euro.
2. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zzgl einer Verkaufsprovision von bis zu 4%. Der Ausgabe preis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen. Er ist innerhalb von 3 Luxemburger Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.
3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.
4. Der Umtausch von Anteilen erfolgt auf der Grundlage des Anteilwertes der betreffenden Anteilklassen beziehungsweise der betreffenden Teilfonds. Dabei kann eine Umtauschprovision zugunsten der Vertriebsstelle des Teilfonds erhoben werden, in den getauscht werden soll. Wird eine Umtauschprovision erhoben, so beträgt diese höchstens 1% des Anteilwertes des Teilfonds, in welche(n) der Umtausch erfolgen soll; eine Nachzahlung der etwaigen Differenz zwischen den Verkaufsprovisionen auf die Anteilwerte der betreffenden Teilfonds bleibt hiervon unberührt.

Art. 5. Ertragsverwendung. Die vereinnahmten Dividenden- und Zinserträge sowie sonstige ordentliche Erträge werden nach Maßgabe der Verwaltungsgesellschaft grundsätzlich thesauriert.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jedoch neben den ordentlichen Nettoerträgen die realisierten Kapitalgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste, ausschütten.

Art. 6. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Teilfondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds ein Entgelt von bis zu 0,20% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen Netto-Teilfondsvermögens während des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.

Für die Abgeltung der mit der laufenden Betreuung der Anteilinhaber verbundenen Kosten ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, aus dem Vermögen des Teilfonds eine Betreuungsgebühr von bis zu 0,25% p.a. des Netto-Vermögens des Teilfonds zu erhalten, das auf der Basis des Netto-Teilfondsvermögens am Ende des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.

3. Die Depotbank erhält aus dem Vermögen des Teilfonds:

- a. Ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank und Zentralverwaltungsstelle von bis zu 0,185 p.a., Minimum EUR 25.000,- p.a. des Netto-Teilfondsvermögens, das auf der Basis des Teilfondsvermögens am Ende des entsprechenden Kalendermonats pro rata temporis berechnet und monatlich nachträglich ausgezahlt wird;
- b. Eine Bearbeitungsgebühr für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu EUR 100,- pro Wertpapiertransaktion;
- c. Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktüblichen Beauftragung Dritter mit der Verwahrung von Vermögenswerten des Teilfonds gemäß Artikel 3 Absatz 3 des Verwaltungsreglements entstehen;

Art. 7. Dauer des Teilfonds. Der Teilfonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 8. Inkrafttreten. Das Sonderreglement sowie dessen Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 9. August 2006.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschrift / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04610. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087287.2//71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

JUNO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 76.067.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de la réunion circulaire du conseil d'administration du 23 mai 2006 que le conseil désigne parmi ses membres comme administrateur-délégué monsieur Giuseppe Lacatena, administrateur de société, demeurant à L-2221 Luxembourg, 59, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00881. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063712.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

TRENDCONCEPT FUND, Multi Asset Allocator, Fonds Commun de Placement.

VERWALTUNGSREGLEMENT

Das Sondervermögen TRENDCONCEPT FUND, Multi Asset Allocator wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. am 19. August 2005 nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, das am 3. August 2006 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, wurde das Verwaltungsreglement am 11. August 2006 unter der Referenz LSO-BT03615 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Luxemburg, 4. August 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(085360.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

OONA SOLUTIONS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion daté du 16 août 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour la société

DB PLATINUM ADVISORS

Signature

(089926.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

FIDJI LUXCO (BC), Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of FIDJI LUXCO (BC), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111.801, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 February 2006 number 386, the articles of incorporation were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is opened at 5.30 p.m., with Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-two euro fifty cents (EUR 266,622.50) in order to increase it from its current amount of seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy euro (EUR 727,670) up to an amount of nine hundred ninety-four thousand two hundred ninety-two euro fifty cents (EUR 994,292.50) through the issuance of twenty-one thousand four hundred twenty-five (21,425) Class A Ordinary Shares, sixty-two thousand seven hundred sixty-one (62,761) Class B Ordinary Shares and one hundred twenty-nine thousand one hundred twelve (129,112) Class C Ordinary Shares;

2. Amendment of the distribution clause in the articles of incorporation of the Company;

3. Subsequent amendment of articles 6.1 and 6.7 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne vari-
etur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-two euro fifty cents (EUR 266,622.50) in order to increase it from its current amount of seven hundred twenty-seven thousand six hundred seventy euro (EUR 727,670) up to an amount of nine hundred ninety-four thousand two hundred ninety-two euro fifty cents (EUR 994,292.50) through the issuance of twenty-one thousand four hundred twenty-five (21,425) Class A Ordinary Shares, sixty-two thousand seven hundred sixty-one (62,761) Class B Ordinary Shares and one hundred twenty-nine thousand one hundred twelve (129,112) Class C Ordinary Shares.

The twenty-one thousand four hundred twenty-five (21,425) Class A Ordinary Shares, sixty-two thousand seven hundred sixty-one (62,761) Class B Ordinary Shares and one hundred twenty-nine thousand one hundred twelve (129,112) Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

ASIE

Security holders		Address	Class A Shares		Class B Shares		Class C Shares		Total Amount
Surname	Name		Nb	Amount	Nb	Amount	Nb	Amount	
Chin Chong	Ang	Blk 521, Hougang Ave 6, n° 03-43, Singapore	267	2,718.06	792	4,625.28	1,630	2,151.60	9,494.94
Choo	Doug Hyun	61 Grange Road, n° 23-03 Beverly Hill, Singapore 249570	770	7,838.60	2,282	13,326.88	4,694	6,196.08	27,361.56
Chul Woong	Hong	206-605 Dae Gwang Apt, Hwaseong-Si Kyeonggi Province, Korea	374	3,807.32	1,109	6,476.56	2,282	3,012.24	13,296.12
Sean Siang Fong	Koh	29 Mount Sinai Rise, n° 10-02, Singapore 276952	369	3,756.42	1,093	6,383.12	2,249	2,968.68	13,108.22
Freddy	Kum	17 Tanah Merah Kechil Ridge, Singapore, 465600	385	3,919.30	1,141	6,663.44	2,347	3,098.04	13,680.78
Thierry	Lacarne	Chiselhurst Grove 81, Singapore 558663	535	5,446.30	1,585	9,256.40	3,260	4,303.20	19,005.90
Sylvie	Richard	60 Gilstead Rd, The Armadale, n° 03-11, Singapore 309104	246	2,504.28	729	4,257.36	1,499	1,978.68	8,740.32
Wilson	Tan	Block 942, Tampines Avenue 5, n° 04-249, Singapore 520942	107	1,089.26	317	1,851.28	652	860.64	3,801.18
Din Kuen	Wang	11F, N°6, Lane 232, Huan-Chung E. Road, Chungli, Taoyuan, Taiwan	535	5,446.30	1,585	9,256.40	3,260	4,303.20	19,005.90
Thian Leong	Yeo	Block 151C, 07-11, Farrer Court, King's Road, Singapore 268160	385	3,919.30	1,141	6,663.44	2,347	3,098.04	13,680.78
Total			3,973	40,445.14	11,774	68,760.16	24,220	31,970.40	141,175.70

EUROPE

Security holders		Address	Class A Shares		Class B Shares		Class C Shares		Total Amount
Surname	Name		Nb	Amount	Nb	Amount	Nb	Amount	
Jean-Christophe	Blaya	154, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France	214	2,178.52	634	3,702.56	1,304	1,721.28	7,602.36
Denis	Bretagnolle	Chemin du Garrège, 30210 Vers Pont du Gard, France	107	1,089.26	317	1,851.28	652	860.64	3,801.18
Alain	Buisson	12, rue des Crocus, 95490 Vaureal, France	267	2,718.06	792	4,625.28	1,630	2,151.60	9,494.94
Liam	Butterworth	65, avenue du Roule, 92200 Neuilly sur Seine, France	321	3,267.78	951	5,553.84	1,956	2,581.92	11,403.54

78537

Christophe	Clavreul	98, avenue Paul Valéry, 92160 Antony, France	160	1,628.80	475	2,774.00	978	1,290.96	5,693.76
Eugène	Coppola	1 sente Clos d'Arcy, 78300 Poissy, France	224	2,280.32	665	3,883.60	1,369	1,807.08	7,971.00
Thierry	Couillaud	14, rue du Faubourg Larue, 28130 Maintenon, France	267	2,718.06	792	4,625.28	1,630	2,151.60	9,494.94
Eric	D'Amarzit	25, rue Iuariston, 75116 Paris, France	374	3,807.32	1,109	6,476.56	2,282	3,012.24	13,296.12
Yannick	De Maquille	5 bis, rue Maurice Denis, 78100 Saint Germain en Laye, France	535	5,446.30	1,585	9,256.40	3,260	4,303.20	19,005.90
Eric	Devaux	18, avenue de la Gare, 28320 Gallardon, France	160	1,628.80	475	2,774.00	978	1,290.96	5,693.76
Jacques	Dulaurans	3, rue du Trou au Lièvre, 28320 Gallardon, France	107	1,089.26	317	1,851.28	652	860.64	3,801.18
Nicolas	Duley	23, rue Lacharriere, 75011 Paris, France	535	5,446.30	1,585	9,256.40	3,260	4,303.20	19,005.90
Gilles	Garcon	7, rue Claude Monet, 27920 Saint Etienne sous Bailleul, France	214	2,178.52	634	3,702.56	1,304	1,721.28	7,602.36
Hans Otto	Geltsch	Auf der Hoehe 1, 92348 Berg, Germany	374	3,807.32	1,109	6,476.56	2,282	3,012.24	13,296.12
Keith	Jackson	30 Barcheston Road, Knowle, Solihull West Midlands B93 9JS, United Kingdom	642	6,535.56	1,902	11,107.68	3,912	5,163.84	22,807.08
Gerhard	Jakobs	An der steige 7, 91242 Attensoos, Germany	1,070	10,892.60	3,170	18,512.80	6,520	8,606.40	38,011.80
Thierry	Lambert	33, avenue de Verdun, 92120 Montrouge, France	160	1,628.80	475	2,774.00	978	1,290.96	5,693.76
Dominique	Lorain	138, rue de Courcelles, 75017 Paris, France	428	4,357.04	1,268	7,405.12	2,608	3,442.56	15,204.72
Hugues	Massenet	62 bis, rue des Entrepreneurs, 75015 Paris, France	160	1,628.80	475	2,774.00	978	1,290.96	5,693.76
Dr. Uwe	Marx	Hinter der Schule 5a, 64342 Seeheim-Jugenheim, Germany	321	3,267.78	951	5,553.84	1,956	2,581.92	11,403.54
Christine	Moreau	42 D, Chemin des Montboucons, 25000 Besançon, France	128	1,303.04	380	2,219.20	782	1,032.24	4,554.48
Danny	Morlion	Kriekerijstraat, 30, 9040 Gent, Belgium	428	4,357.04	1,268	7,405.12	2,608	3,442.56	15,204.72
Philippe	Ollivier	17, rue Christine Caron, 72190 Sargé-Les-Le Mans, France	214	2,178.52	634	3,702.56	1,304	1,721.28	7,602.36
Cyrille	Prugnaud	40, rue Franklin, 92600 Asnières sur Seine, France	139	1,415.02	412	2,406.08	847	1,118.04	4,939.14
Lothar	Reger	Roggenstrasse 5, 91207 Lauf, Germany	481	4,896.58	1,426	8,327.84	2,934	3,872.88	17,097.30
François-Xavier	Regi	15, rue du Coteau, 92160 Antony, France	160	1,628.80	475	2,774.00	978	1,290.96	5,693.76

78538

Frédéric	Regnier	Grosbois, 27130 Verneuil S/ Eure, France	321	3,267.78	951	5,553.84	1,956	2,581.92	11,403.54
Gilles	Rizzo	71, rue de la garenne, 91230 Montgeron, France	321	3,267.78	951	5,553.84	1,956	2,581.92	11,403.54
Fabrizio	Stango	via G. Francone 34/2, 10032 Brandizzo (TO), Italy	107	1,089.26	317	1,851.28	652	860.64	3,801.18
Bavo	Teunissen	Htg. Johannastraat 5, 5216 AS, 's-Hertogenbosch, The Netherlands	107	1,089.26	317	1,851.28	652	860.64	3,801.18
Gerhard	Wagner	Pestalozzistr. 5, 3300 Amstetten, Austria	160	1,628.80	475	2,774.00	978	1,290.96	5,693.76
Total			9,206	93,717.08	27,287	159,356.08	56,136	74,099.52	327,172.68

USA

Security holders Surname	Name	Address	Class A Shares Nb	Class A Shares Amount	Class B Shares Nb	Class B Shares Amount	Class C Shares Nb	Class C Shares Amount	Total Amount
Alan	Beck	12 Bow Bog Rd, Bow, NH, USA	267	2,718.06	792	4,625.28	1,630	2,151.60	9,494.94
Roman	Berehulka	24347 Bramblewood Drive, Novi, Michigan, USA 48374	160	1,628.80	475	2,774.00	978	1,290.96	5,693.76
Robert	Bewley	14 Silbury Hill, Lititz, PA 17543, USA	452	4,601.36	1,340	7,825.60	2,757	3,639.24	16,066.20
Ronald	Bishop	1209 Flox Glen Drive, St Charles, Illinois 60174, USA	251	2,555.18	-	-	-	-	2,555.18
Nicolas	Bru	6220, Pino Real Drive, EL Paso, 79912 Texas, USA	321	3,267.78	951	5,553.84	1,956	2,581.92	11,403.54
Gaspar	Buffa	3235 Parkwood Dr. Rochester Hills, MI 48306, USA	695	7,075.10	2,060	12,030.40	4,238	5,594.16	24,699.66
Tom	Burns	6465 Calle Placido Dr, El Paso, TX 79912, USA	403	4,102.54	1,195	6,978.80	2,458	3,244.56	14,325.90
Peter	Curwen	5519 General Jenkins Drive, Mechanicsburg, PA, USA 17050	428	4,357.04	1,268	7,405.12	2,608	3,442.56	15,204.72
Earle	Durham	5504 Overshore Court, Holly Springs, NC 27540, USA	321	3,267.78	951	5,553.84	1,956	2,581.92	11,403.54
Norman Peter	Galaska	19200 Lehman Rd, Manchester, Michigan, 48158 USA	53	539.54	158	922.72	326	430.32	1,892.58
Jerry Lee	Heckman	28 Lake View Drive, New Hampton, NH, 03256, USA	395	4,021.10	1,172	6,844.48	2,412	3,183.84	14,049.42
Lee Scott	Herron	18, Autumn Run, Hooksett, NH, 03106, USA	449	4,570.82	1,331	7,773.04	2,738	3,614.16	15,958.02
William	Hyslop	6912 Timbercrest Washington, Michigan, USA 48094	449	4,570.82	1,331	7,773.04	2,738	3,614.16	15,958.02
Adrian	Melnyk	2451 Wedgewood Way, York, PA, 17404, USA	749	7,624.82	2,219	12,958.96	4,564	6,024.48	26,608.26
M. Richard	Page	35 Southfield Drive, Middletown, PA, 17057, USA	484	4,927.12	1,436	8,386.24	2,953	3,897.96	17,211.32

78539

Robert	Pokrzywa	1210 Redwood Hills Circle, Carlisle, PA, USA	560	5,700.80	1,659	9,688.56	3,413	4,505.16	19,894.52
Rodd	Ruland	11 Hubbard Rd, Amerherst, NH, 03031, USA	642	6,535.56	1,902	11,107.68	3,912	5,163.84	22,807.08
Barbara	Steps	23 Emelyn Lane, Mechanicsburg, PA, 17055, USA	628	6,393.04	1,860	10,862.40	3,827	5,051.64	22,307.08
Susan	Stopa	112 Mountainview Drive, Eppers, PA 17319, USA	406	4,133.08	1,204	7,031.36	2,477	3,269.64	14,434.08
Paul	Werthman	576 Northwest Rd, Canterbury, New Hampshire, USA	133	1,353.94	396	2,312.64	815	1,075.80	4,742.38
Total			8,246	83,944.28	23,700	138,408.00	48,756	64,357.92	286,710.20

The twenty-one thousand four hundred twenty-five (21,425) Class A Ordinary Shares, sixty-two thousand seven hundred sixty-one (62,761) Class B Ordinary Shares and one hundred twenty-nine thousand one hundred twelve (129,112) Class C Ordinary Shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of seven hundred fifty-five thousand fifty-eight euro fifty-eight cent (EUR 755,058.58) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxy holder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholders expressly waive their preferential subscription right in connection with the present capital increase.

The total contribution of seven hundred fifty-five thousand fifty-eight euro fifty-eight cent (EUR 755,058.58) consists of two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-two euro fifty cents (EUR 266,622.50) allocated to the share capital and four hundred eighty-eight thousand four hundred thirty-six euro eight cent (EUR 488,436.08) allocated to a share premium account.

Second resolution

The general meeting resolves to amend the distribution clause in the articles of incorporation of the Company and to add a definition of the Initial Subscription Price referring to the price paid on 2 December 2005.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, articles 6.1 and 6.7 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

«6.1. Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of nine hundred ninety-four thousand two hundred ninety-two euro fifty cents (EUR 994,292.50) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) Three hundred five thousand eight hundred seventy-five (305,875) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(b) One hundred sixty thousand forty-six (160,046) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(c) Three hundred twenty-nine thousand five hundred twelve (329,512) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

(d) One (1) Commandité Share with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree.»

«6.7 Distributions to Shareholders.

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Commandité (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Commandité out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(e) The Class A Securityholders, Class B Shareholders and Class C Shareholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares, and such Distributions shall be first made pro rata among the Class A Securityholders, Class B Shareholders and Class C Shareholders based on the Initial Subscription Price of the number of Class A Securities, Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares held by such Class A Securityholders, Class B Shareholders and Class C Shareholders until such time as each holder shall have received Distributions in an aggregate amount equal to: (i) in the case of each Class A Securityholder, 100% of the Initial Subscription Price of the Class A Securities held by such holder, and (ii) in the case of each Class B Shareholder and Class C Shareholder, 70% of the Initial Subscription Price of the Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares, respectively, held by such holder;

(f) After the amount described in Article 6.7(a) above has been received by the Class A Securityholders, Class B Shareholders and Class C Shareholders, the Class A Securityholders shall be entitled to receive all Distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares on a pari passu basis, and such Distributions shall be made pro rata among the Class A Securityholders based on the number of Class A Securities held by each Class A Securityholder until such time as the Bain Investors shall have (i) received Aggregate Distributions, including, for the avoidance of doubt, amounts distributed to the Bain Investors pursuant to Article 6.7(a), equal to the Tranche I Return and (ii) realized an IRR in excess of 10% on their investment in Bain Securities;

(g) After the Bain Investors and their Affiliates shall have (i) received Aggregate Distributions (including, for the avoidance of doubt, amounts distributed to the Bain Investors pursuant to Articles 6.7(a) and (b) above) equal to the Tranche I Return and (ii) as of the date of any Distribution, including the proceeds of such Distribution, realized an IRR in excess of 10% on their investment in Bain Securities, as described in Article 6.7(b) above, the Class B Shareholders shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, all Distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares, and such Distributions shall be allocated pro rata regardless of a holder's relevant Accretion Percentage among the Class B Shareholders based on the Class B Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the Class B Shareholders shall have received or been allocated an aggregate amount of Distributions, equal to the product of (x) the aggregate amount of Distributions, if any, made with respect to the Class A Ordinary Shares since the Bain Investors and their Affiliates received amounts equal to the Tranche I Return multiplied by (y) a fraction, the numerator of which is the aggregate number of Class B Ordinary Shares outstanding as of the date of the relevant Distribution and the denominator of which is the aggregate number of Class A Securities outstanding as of the date of the relevant Distribution. Thereafter, and subject always to clause (c)(ii) above, the Class A Securityholders and the Class B Shareholders shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, all Distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares on a pari passu basis, and such Distributions shall be allocated pro rata regardless of a holder's relevant Accretion Percentage among the Class A Securityholders and the Class B Shareholders based on the Class A Securities and Class B Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the Bain Investors shall have (i) received Aggregate Distributions, including, for the avoidance of doubt, amounts distributed to the Bain Investors pursuant to Articles 6.7(a) and (b) above, equal to the Tranche II Return (the «Tranche II Distributions») and (ii) realized an IRR in excess of 10% on their investment in Bain Securities; provided, that all allocated distributions pursuant to this Article 6.7(c) shall be paid (x) fully to each Class A Securityholder, and (y) to each Class B Shareholder in an amount equal to the Tranche II Distributions apportioned to such holder multiplied by the holder's relevant Accretion Percentage through and including such payment date. Any amount of such allocated distributions not paid to such Class B Shareholder shall be recorded as a liability of the Company payable to such holder, and cash in respect of such liability shall be segregated into a reserve account owed to the same holder otherwise entitled to receive such distribution (each, a «Tranche II Non-Accreted Distribution Amount»). Each Class B Shareholder's Tranche II Non-Accreted Distribution Amount shall be paid ratably, annually on the relevant Executive's Relevant Anniversary or the next Business Day until the relevant Executive's Accretion Percentage equals 100% (and the Company's associated liability shall be reduced accordingly). In the event that neither the Executive who subscribed for or purchased the Class B Ordinary Shares nor any of such Executive's Permitted Transferees holds such Class B Ordinary Shares any longer, as applicable, then the remaining Tranche II Non-Accreted Distribution Amount attributable to such Executive's Class B Ordinary Shares shall be re-allocated to the Company and the associated liability of the Company shall be extinguished accordingly; and

(h) After the Bain Investors shall have (i) received Aggregate Distributions (including, for the avoidance of doubt, amounts distributed to the Bain Investors pursuant to Articles 6.7(a), (b) and (c) above) equal to the Tranche II Return and (ii) as of the date of any Distribution, including the proceeds of such Distribution, realized an IRR in excess of 10% on their investment in Bain Securities, the Class C Shareholders shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, all Distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares, and such Distributions shall be allocated pro rata regardless of a holder's relevant Accretion Percentage among the Class C Shareholders based on the Class C Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the Class C Shareholders shall have received or been allocated an aggregate amount of Distributions, equal to the product of (x) the aggregate amount of Distributions, if any, made with respect to the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares since the Bain Investors and their Affiliates received amounts equal to the Tranche II Return multiplied by (y) a fraction, the numerator of which is the aggregate number of Class C Ordinary Shares outstanding as of the date of the relevant Distribution and the denominator of which is the aggregate number of Class A Securities and Class B Ordinary Shares outstanding as of the date of the relevant Distribution. Thereafter, and subject always to clause (d)(ii) above, the Class A Securityholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Commandité shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, all further Distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares on a pari passu basis, and such Distributions shall be allocated pro rata regardless of a holder's relevant Accretion Percentage among the Class A Securityholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Commandité Shares based on the Class A Securities, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares and Commandité Shares held by each such holder (the «Remaining Distributions»); provided that, all allocated distributions pursuant to this Article 6.7(d) shall be paid (i) fully to each Class A Securityholder and to the Commandité, and (ii) to each Class B Shareholder and each Class C Shareholder in an amount equal to the Remaining Distributions apportioned to such holder multiplied by the holder's relevant Accretion Percentage through and including such payment date. Any amount of such allocated distributions not paid to such Class B Shareholder or Class C Shareholder shall be recorded as a liability of the Company payable to such holder, and cash in respect of such liability shall be segregated into a reserve account owed to the same holder otherwise entitled to receive such distribution (each, a «Remaining Non-Accreted Distribution Amount»). Each Class B Shareholder's and Class C Shareholder's Remaining Non-Accreted Distribution Amount shall be paid ratably, annually on the relevant Executive's Relevant Anniversary or the next Business Day until the relevant Executive's Accretion Percentage

equals 100% (and the Company's associated liability shall be reduced accordingly). In the event that neither the Executive who subscribed for or purchased the Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares, as applicable, nor any of such Executive's Permitted Transferees holds such Class B Ordinary Shares or Class C Ordinary Shares any longer, as applicable, then the remaining Non-Accreted Distribution Amount attributable to such Executive's Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares shall be re-allocated to the Company and the associated liability of the Company shall be extinguished accordingly.»

Further, the definition of the Initial Subscription Price is added in the definitions and shall read as follows:

««Initial Subscription Price» means the price per Class A Ordinary Share, Class B Ordinary Share and Class C Ordinary Share, respectively, paid on 2 December 2005.»

The definition of the Securities is amended as follows:

««Securities» means any and all duly authorized and issued securities of the Company.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions FIDJI LUXCO (BC), ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.801, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 février 2006, numéro 386, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné le 15 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, qui est aussi désignée comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-six mille six cent vingt-deux euros cinquante cents (EUR 266.622,50) afin de le porter de sa valeur actuelle de sept cent vingt-sept mille six cent soixante-dix euros (EUR 727.670) à neuf cent quatre-vingt quatorze mille deux cent quatre-vingt douze euros cinquante cents (EUR 994.292,50) par l'émission de vingt et un mille quatre cent vingt-cinq (21.425) Actions Ordinaires de Classe A, soixante-deux mille sept cent soixante et une (62.761) Actions Ordinaires de Classe B et cent vingt-neuf mille cent douze (129.112) Actions Ordinaires de Classe C;

2. Modification de la clause de distribution des statuts de la Société;

3. Modification subséquente des articles 6.1 et 6.7 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-six mille six cent vingt-deux euros cinquante cents (EUR 266.622,50) afin de le porter de sa valeur actuelle de sept cent vingt-sept mille six cent soixante-dix euros (EUR 727.670) à neuf cent quatre-vingt quatorze mille deux cent quatre-vingt douze euros cinquante cents (EUR 994.292,50) par l'émission de vingt et un mille quatre cent vingt-cinq (21.425) Actions Ordinaires

de Classe A, soixante-deux mille sept cent soixante et une (62.761) Actions Ordinaires de Classe B et cent vingt-neuf mille cent douze (129.112) Actions Ordinaires de Classe C.

Les vingt et un mille quatre cent vingt-cinq (21.425) Actions Ordinaires de Classe A, soixante-deux mille sept cent soixante et une (62.761) Actions Ordinaires de Classe B et cent vingt-neuf mille cent douze (129.112) Actions Ordinaires de Classe C ont été souscrites comme suit:

ASIA

Actionnaire		Adresse	Actions Classe A		Actions Classe B		Actions Classe C		Montant Total
Prénom	Nom		Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	
Chin Chong	Ang	Blk 521, Hougang Ave 6, n° 03-43, Singapore	267	2.718,06	792	4.625,28	1.630	2.151,60	9.494,94
Choo Choo	Doug Hyun	61 Grange Road, n° 23-03 Beverly Hill, Singapore 249570	770	7.838,60	2.282	13.326,88	4.694	6.196,08	27.361,56
Chul Woong	Hong	206-605 Dae Gwang Apt, Hwaseong-Si Kyeonggi Province, Korea	374	3.807,32	1.109	6.476,56	2.282	3.012,24	13.296,12
Sean Siang Fong	Koh	29 Mount Sinai Rise, n° 10-02, Singapore 276952	369	3.756,42	1.093	6.383,12	2.249	2.968,68	13.108,22
Freddy	Kum	17 Tanah Merah Kechil Ridge, Singapore, 465600	385	3.919,30	1.141	6.663,44	2.347	3.098,04	13.680,78
Thierry	Lacarne	Chiselhurst Grove 81, Singapore 558663	535	5.446,30	1.585	9.256,40	3.260	4.303,20	19.005,90
Sylvie	Richard	60 Gilstead Rd, The Armadale, n° 03-11, Singapore 309104	246	2.504,28	729	4.257,36	1.499	1.978,68	8.740,32
Wilson	Tan	Block 942, Tampines Avenue 5, n° 04-249, Singapore 520942	107	1.089,26	317	1.851,28	652	860,64	3.801,18
Din Kuen	Wang	11F, N°6, Lane 232, Huan-Chung E. Road, Chungli, Taoyuan, Taiwan	535	5.446,30	1.585	9.256,40	3.260	4.303,20	19.005,90
Thian Leong	Yeo	Block 151C, 07-11, Farrer Court, King's Road, Singapore 268160	385	3.919,30	1.141	6.663,44	2.347	3.098,04	13.680,78
Total			3.973	40.445,14	11.774	68.760,16	24.220	31.970,40	141.175,70

EUROPE

Actionnaire		Adresse	Actions Classe A		Actions Classe B		Actions Classe C		Montant Total
Prénom	Nom		Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	
Jean-Christophe	Blaya	154, boulevard Hausmann, 75008 Paris, France	214	2.178,52	634	3.702,56	1.304	1.721,28	7.602,36
Denis	Bretagnolle	Chemin du Garrège, 30210 Vers Pont du Gard, France	107	1.089,26	317	1.851,28	652	860,64	3.801,18
Alain	Buisson	12, rue des Crocus, 95490 Vaureal, France	267	2.718,06	792	4.625,28	1.630	2.151,60	9.494,94
Liam	Butterworth	65, avenue du Roule, 92200 Neuilly sur Seine, France	321	3.267,78	951	5.553,84	1.956	2.581,92	11.403,54
Christophe	Clavreul	98, avenue Paul Valéry, 92160 Antony, France	160	1.628,80	475	2.774,00	978	1.290,96	5.693,76
Eugène	Coppola	1 sente Clos d'Arcy, 78300 Poissy, France	224	2.280,32	665	3.883,60	1.369	1.807,08	7.971,00
Thierry	Couillaud	14, rue du Faubourg Larue, 28130 Maintenon, France	267	2.718,06	792	4.625,28	1.630	2.151,60	9.494,94
Eric	D'Amarzit	25, rue Iuariston, 75116 Paris, France	374	3.807,32	1.109	6.476,56	2.282	3.012,24	13.296,12

78543

Yannick	De Maquille	5 bis, rue Maurice Denis, 78100 Saint Germain en Laye, France	535	5.446,30	1.585	9.256,40	3.260	4.303,20	19.005,90
Eric	Devaux	18, avenue de la Gare, 28320 Gallardon, France	160	1.628,80	475	2.774,00	978	1.290,96	5.693,76
Jacques	Dulaurans	3, rue du Trou au Lièvre, 28320 Gallardon, France	107	1.089,26	317	1.851,28	652	860,64	3.801,18
Nicolas	Duley	23, rue Lacharriere, 75011 Paris, France	535	5.446,30	1.585	9.256,40	3.260	4.303,20	19.005,90
Gilles	Garcon	7, rue Claude Monet, 27920 Saint Etienne sous Bailleul, France	214	2.178,52	634	3.702,56	1.304	1.721,28	7.602,36
Hans Otto	Geltsch	Auf der Hoehe 1, 92348 Berg, Germany	374	3.807,32	1.109	6.476,56	2.282	3.012,24	13.296,12
Keith	Jackson	30 Barcheston Road, Knowle, Solihull West Midlands B93 9JS, United Kingdom	642	6.535,56	1.902	11.107,68	3.912	5.163,84	22.807,08
Gerhard	Jakobs	An der steige 7, 91242 Attensoos, Germany	1.070	10.892,60	3.170	18.512,80	6.520	8.606,40	38.011,80
Thierry	Lambert	33, avenue de Verdun, 92120 Montrouge, France	160	1.628,80	475	2.774,00	978	1.290,96	5.693,76
Dominique	Lorain	138, rue de Courcelles, 75017 Paris, France	428	4.357,04	1.268	7.405,12	2.608	3.442,56	15.204,72
Hugues	Massenet	62 bis, rue des Entrepreneurs, 75015 Paris, France	160	1.628,80	475	2.774,00	978	1.290,96	5.693,76
Dr. Uwe	Marx	Hinter der Schule 5a, 64342 Seeheim-Jugenheim, Germany	321	3.267,78	951	5.553,84	1.956	2.581,92	11.403,54
Christine	Moreau	42 D, Chemin des Montboucons, 25000 Besançon, France	128	1.303,04	380	2.219,20	782	1.032,24	4.554,48
Danny	Morlion	Kriekerijstraat, 30, 9040 Gent, Belgium	428	4.357,04	1.268	7.405,12	2.608	3.442,56	15.204,72
Philippe	Ollivier	17, rue Christine Caron, 72190 Sargé-Les-Le Mans, France	214	2.178,52	634	3.702,56	1.304	1.721,28	7.602,36
Cyrille	Prugnaud	40, rue Franklin, 92600 Asnières sur Seine, France	139	1.415,02	412	2.406,08	847	1.118,04	4.939,14
Lothar	Reger	Roggenstrasse 5, 91207 Lauf, Germany	481	4.896,58	1.426	8.327,84	2.934	3.872,88	17.097,30
François-Xavier	Regi	15, rue du Coteau, 92160 Antony, France	160	1.628,80	475	2.774,00	978	1.290,96	5.693,76
Frédéric	Regnier	Grosbois, 27130 Verneuil S/ Eure, France	321	3.267,78	951	5.553,84	1.956	2.581,92	11.403,54
Gilles	Rizzo	71, rue de la garenne, 91230 Montgeron, France	321	3.267,78	951	5.553,84	1.956	2.581,92	11.403,54
Fabrizio	Stango	via G. Francone 34/2, 10032 Brandizzo (TO), Italy	107	1.089,26	317	1.851,28	652	860,64	3.801,18

78544

Bavo	Teunissen	Htg. Johannastraat 5, 5216 AS, 's-Hertogenbosch, The Netherlands	107	1.089,26	317	1.851,28	652	860,64	3.801,18
Gerhard	Wagner	Pestalozzistr. 5, 3300 Amstetten, Austria	160	1.628,80	475	2.74,00	978	1.290,96	5.693,76
Total USA			9.206	93.717,08	27.287	159.356,08	56.136	74.099,52	327.172,68
Actionnaire	Adresse		Actions	Classe A	Actions	Classe B	Actions	Classe C	Montant
Prénom	Nom		Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Total
Alan	Beck	12 Bow Bog Rd, Bow, NH, USA	267	2.718,06	792	4.625,28	1.630	2.151,60	9.494,94
Roman	Berehulka	24347 Bramblewood Drive, Novi, Michigan, USA 48374	160	1.628,80	475	2.774,00	978	1.290,96	5.693,76
Robert	Bewley	14 Silbury Hill, Lititz, PA 17543, USA	452	4.601,36	1.340	7.825,60	2.757	3.639,24	16.066,20
Ronald	Bishop	1209 Flox Glen Drive, St Charles, Illinois 60174, USA	251	2.555,18	-	-	-	-	2.555,18
Nicolas	Bru	6220, Pino Real Drive, EL Paso, 79912 Texas, USA	321	3.267,78	951	5.553,84	1.956	2.581,92	11.403,54
Gasper	Buffa	3235 Parkwood Dr. Rochester Hills, MI 48306, USA	695	7.075,10	2.060	12.030,40	4.238	5.594,16	24.699,66
Tom	Burns	6465 Calle Placido Dr, El Paso, TX 79912, USA	403	4.102,54	1.195	6.978,80	2.458	3.244,56	14.325,90
Peter	Curwen	5519 General Jenkins Drive, Mechanicsburg, PA, USA 17050	428	4.357,04	1.268	7.405,12	2.608	3.442,56	15.204,72
Earle	Durham	5504 Overshore Court, Holly Springs, NC 27540, USA	321	3.267,78	951	5.553,84	1.956	2.581,92	11.403,54
Norman Peter	Galaska	19200 Lehman Rd, Manchester, Michigan, 48158 USA	53	539,54	158	922,72	326	430,32	1.892,58
Jerry Lee	Heckman	28 Lake View Drive, New Hampton, NH, 03256, USA	395	4.021,10	1.172	6.844,48	2.412	3.183,84	14.049,42
Lee Scott	Herron	18, Autumn Run, Hooksett, NH, 03106, USA	449	4.570,82	1.331	7.773,04	2.738	3.614,16	15.958,02
William	Hyslop	6912 Timbercrest Washington, Michigan, USA 48094	449	4.570,82	1.331	7.773,04	2.738	3.614,16	15.958,02
Adrian	Melnyk	2451 Wedgewood Way, York, PA, 17404, USA	749	7.624,82	2.219	12.958,96	4.564	6.024,48	26.608,26
M. Richard	Page	35 Southfield Drive, Middletown, PA, 17057, USA	484	4.927,12	1.436	8.386,24	2.953	3.897,96	17.211,32
Robert	Pokrzywa	1210 Redwood Hills Circle, Carlisle, PA, USA	560	5.700,80	1.659	9.688,56	3.413	4.505,16	19.894,52
Rodd	Ruland	11 Hubbard Rd, Amerherst, NH, 03031, USA	642	6.535,56	1.902	11.107,68	3.912	5.163,84	22.807,08
Barbara	Steps	23 Emelyn Lane, Mechanicsburg, PA, 17055, USA	628	6.393,04	1.860	10.862,40	3.827	5.051,64	22.307,08

78545

Susan	Stopa	112	Mountainview Drive, Eppers, PA 17319, USA	406	4.133,08	1.204	7.031,36	2.477	3.269,64	14.434,08	
Paul	Werthman	576	Northwest Rd, Canterbury, New Hampshire, USA	133	1.353,94	396	2.312,64	815	1.075,80	4.742,38	
Total					<u>8.246</u>	<u>83.944,28</u>	<u>23.700</u>	<u>138.408,00</u>	<u>48.756</u>	<u>64.357,92</u>	<u>286.710,20</u>

Les vingt et un mille quatre cent vingt-cinq (21.425) Actions Ordinaires de Classe A, soixante-deux mille sept cent soixante et une (62.761) Actions Ordinaires de Classe B et cent vingt-neuf mille cent douze (129.112) Actions Ordinaires de Classe C ont été payées en espèces par le souscripteur, de sorte que le montant total de sept cent cinquante-cinq mille cinquante-huit euros cinquante-huit cents (EUR 755.058,58) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

Les actionnaires non-souscripteurs renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total de sept cent cinquante-cinq mille cinquante-huit euros cinquante-huit cents (EUR 755.058,58) consiste en deux cent soixante-six mille six cent vingt-deux euros cinquante cents (EUR 266.622,50) alloués au capital social et en quatre cent quatre-vingt huit mille quatre cent trente-six euros huit cents (EUR 488.436,08) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause de distribution dans les statuts de la Société et d'ajouter une définition du Prix de Souscription Initial, faisant référence au prix payé le 2 décembre 2005.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ainsi adoptées, les articles 6.1 et 6.7 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de neuf cent quatre-vingt quatorze mille deux cent quatre-vingt douze euros et cinquante cents (EUR 994.292,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) Trois cent cinq mille huit cent soixante-quinze (305.875) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25);

(b) Cent soixante mille quarante-six (160.046) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25);

(c) Trois cent vingt-neuf mille cinq cent douze (329.512) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25); et

(d) Une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement.

6.7 Distributions aux Actionnaires

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou le Gérant décident de procéder à une Distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment où, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions à partir des fonds légalement disponibles à cet effet, de manière suivante et selon l'ordre de priorité suivant:

(a) Les Porteurs de Titres de Classe A, les Actionnaires de Classe B et les Actionnaires de Classe C sont en droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires et ces Distributions seront d'abord effectuées au pro rata parmi les Porteurs de Titres de Classe A, les Actionnaires de Classe B et les Actionnaires de Classe C, sur base du Prix de Souscription Initial du nombre des Titres de Classe A, des Actions Ordinaires de Classe B et des Actions Ordinaires de Classe C détenus par ces Porteurs de Titres de Classe A, Actionnaires de Classe B et Actionnaires de Classe C, jusqu'au moment où chaque porteur aura reçu des Distributions d'un montant total égal à (i) dans le cas des Porteurs de Titres de Classe A, 100% du Prix de Souscription Initial des Titres de Classe A détenus par chaque détenteur, et (ii) dans le cas des Actionnaires de Classe B et des Actionnaires de Classe C, 70% du Prix de Souscription Initial des Actions Ordinaires de Classe B et des Actions Ordinaires de Classe C, détenues respectivement par chaque actionnaire.

(b) Après que les Porteurs de Titres de Classe A, les Actionnaires de Classe B et les Actionnaires de Classe C auront reçu le montant décrit à l'Article 6.7(a), les Porteurs de Titres de Classe A seront en droit de recevoir toutes les Distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires sur une base pari passu et ces Distributions seront effectuées au pro rata parmi les Porteurs de Titres de Classe A, sur base du nombre des Titres de Classe A détenus par chacun des Porteurs de Titres de Classe A, jusqu'au moment où les Investisseurs Bain auront (i) reçu des Distributions Totales, en ce compris, pour éviter tout doute, des montants distribués aux Investisseurs Bain conformément aux dispositions de l'Article 6.7(a), égales au Rendement de Tranche I et (ii) réalisé un TIR de plus de 10% sur leurs investissements dans des Titres Bain.

(c) Après que les Investisseurs Bain et leurs Affiliés auront (i) reçu des Distributions Totales (en ce compris, afin de dissiper toute incertitude, les montants distribués aux Investisseurs Bain conformément aux articles 6.7(a) et 6.7(b) ci-dessus) d'un montant égal au Rendement de Tranche I et (ii) à la date de toute Distribution, en ce compris les produits de telles Distributions, réalisé un TIR de plus de 10% sur leurs investissements dans des Titres Bain, comme décrit à l'Article 6.7(b) ci-dessus, les Actionnaires de Classe B seront en droit de recevoir ou de se faire attribuer, si applicable, toutes les Distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et ces Distributions seront attribuées pro rata, indépendamment du Pourcentage d'Accroissement d'un porteur, parmi les Actionnaires de Classe B, sur base des Actions Ordinaires de Classe B détenues par chacun des porteurs, jusqu'au moment où les Actionnaires de Classe B auront reçu un montant total de Distributions égal au produit du (x) montant total des Distributions, s'il y en a, effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires de Classe A, puisque les Investisseurs Bain et leurs Affiliés ont reçu des montants égaux au Rendement de Tranche I multiplié par (y) une fraction, dont le numérateur est le nombre total des Actions Ordinaires de Classe B existant à la date de la Distribution correspondante et dont le dénominateur est le nombre total des Titres de Classe A existant à la date de la Distribution correspondante. Par la suite, et toujours sujet de la clause (c)(ii) ci-dessus, les Porteurs de Titres de Classe A et les Actionnaires de Classe B seront en droit de recevoir ou de se faire attribuer, si applicable, toutes les Distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires sur une base pari passu et ces Distributions seront affectées au pro rata, indépendamment du Pourcentage d'Accroissement d'un porteur, parmi les Porteurs de Titres de Classe A et les Actionnaires de Classe B, sur base des Titres de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B détenus par chacun des porteurs, jusqu'au moment où les Investisseurs Bain auront (i) reçu des Distributions Totales, en ce compris, pour éviter tout doute, des montants distribués aux Investisseurs Bain conformément aux dispositions de l'Article 6.7(a) et (b) ci-dessus, égales au Rendement de Tranche II (les «Distributions de Tranche II») et (ii) réalisé un TIR de plus de 10% sur leurs investissements dans des Titres Bain; à condition que toutes les distributions affectées, conformément à cet Article 6.7(c), seront payées (x) entièrement à chaque Porteur de Titre de Classe A, et (y) à chaque Actionnaire de Classe B pour un montant égal aux Distributions de Tranche II attribuées à un tel porteur, multipliées par le Pourcentage d'Accroissement correspondant du porteur, jusqu'à et en ce compris telle date de paiement. Tout montant de telles distributions affectées qui n'ont pas été payées à un tel Actionnaire de Classe B sera consigné comme une responsabilité de la Société payable à un tel porteur, et l'argent liquide concernant une telle responsabilité sera affecté à un compte de réserve dû au même porteur, autrement en droit de recevoir une telle distribution (chacune étant un «Montant Distribuible Non-Accru de Tranche II»). Chaque Montant Distribuible Non-Accru de Tranche II d'Actionnaire de Classe B sera payé proportionnellement, tous les ans, à l'Anniversaire Correspondant du Cadre ou le Jour Ouvrable qui suit, jusqu'à ce que le Pourcentage d'Accroissement du Cadre soit égal à 100% (et la responsabilité associée de la Société est par conséquent réduite). Au cas où le Cadre qui a signé ou acheter les Actions Ordinaires de Classe B et aucun des Cessionnaires Autorisés du Cadre ne détient de telles Actions Ordinaires de Classe B plus longtemps, si applicable, alors le Montant Distribuible Non-Accru de Tranche II restant attribuable à de telles Actions Ordinaires de Cadre de Classe B sera réaffecté à la Société et la responsabilité associée de la Société sera par conséquent effacée; et

(d) Après que les Investisseurs Bain auront reçu (i) des Distributions Totales (en ce compris, afin de dissiper toute incertitude, les montants distribués aux Investisseurs Bain conformément aux articles 6.7(a), 6.7(b) et 6.7(c) ci-dessus) égales au Rendement de Tranche II et (ii), à la date de toute Distribution, en ce compris les produits d'une telle Distribution, réalisé un TIR de plus de 10% sur leurs investissements dans des Titres Bain, les Actionnaires de Classe C seront en droit de recevoir ou de se faire attribuer, si applicable, toutes les Distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et ces Distributions seront attribuées pro rata, indépendamment du Pourcentage d'Accroissement d'un porteur, parmi les Actionnaires de Classe C, sur base des Actions Ordinaires de Classe C détenues par chacun des porteurs, jusqu'au moment où les Actionnaires de Classe C auront reçu un montant total de Distributions égal au produit (x) du montant total de Distributions, s'il y en a, effectuées aux Actions Ordinaires de Classe A et aux Actions Ordinaires de Classe B, puisque les Investisseurs Bain et leurs Affiliés ont reçu des montants égaux au Rendement de Tranche II multiplié par (y) une fraction dont le numérateur est le nombre total des Actions Ordinaires de Classe C existant à la date de la Distribution correspondante et dont le dénominateur est le nombre total des Titres de Classe A et des Titres de Classe B existant à la date de la Distribution correspondante. Par la suite, et toujours sujet de la clause (d)(ii) ci-dessus, les Porteurs de Titres de Classe A, les Actionnaires de Classe B, les Actionnaires de Classe C et le Commandité seront en droit de recevoir ou de se faire attribuer, si applicable, toutes autres Distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires sur une base pari passu et ces Distributions seront affectées au pro rata, indépendamment du Pourcentage d'Accroissement d'un porteur, parmi les Porteurs de Titres de Classe A, les Actionnaires de Classe B, les Actionnaires de Classe C et les Actions de Commandité sur base des Titres de Classe A, des Actions Ordinaires de Classe B, des Actions de Classe C et des Actions de Commandité détenus par chacun des porteurs (les «Distributions Restantes»); à condition que toutes les distributions affectées, conformément à cet Article 6.7(d), seront payées (x) entièrement à chaque Porteur de Titre de Classe A et au Commandité, et (y) à chaque Actionnaire de Classe B et chaque Actionnaire de Classe C pour un montant égal aux Distributions Restantes attribuées à un tel porteur, multipliées par le Pourcentage d'Accroissement correspondant du porteur, jusqu'à et en ce compris telle date de paiement. Tout montant de telles distributions affectées qui n'ont pas été payées à un tel Actionnaire de Classe B ou Actionnaire de Classe C sera consigné comme une responsabilité de la Société payable à un tel porteur, et l'argent liquide concernant une telle responsabilité sera affecté à un compte de réserve dû au même porteur, autrement en droit de recevoir une telle distribution (chacune étant un «Montant Distribuible Non-Accru Restant»). Chaque Montant Distribuible Non-Accru Restant d'Actionnaire de Classe B et d'Actionnaire de Classe C sera payé proportionnellement, tous les ans, à l'Anniversaire Correspondant du Cadre ou le Jour Ouvrable qui suit, jusqu'à ce que le Pourcentage d'Accroissement du Cadre correspondant soit égal à 100% (et la responsabilité associée de la Société est par conséquent réduite). Au cas où le Cadre qui a signé ou acheter les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Ordinaires C, si applicable, et aucun des

Cessionnaires Autorisés du Cadre ne détient de telles Actions Ordinaires de Classe B ou Actions Ordinaires de Classe C plus longtemps, si applicable, alors le Montant Distribuible Non-Accru Restant attribuable à de telles Actions Ordinaires de Classe B et Actions Ordinaires de Cadre de Classe C sera réaffecté à la Société et la responsabilité associée de la Société sera par conséquent effacée.

La définition du Prix de Souscription Initial est ensuite ajoutée aux définitions comme suit:

««Prix de Souscription Initial» signifie la prix par Action Ordinaire de Classe A, Action Ordinaire de Classe B et Action Ordinaire de Classe C, respectivement payé le 2 décembre 2005.»

La définition de Titres est modifiée comme suit:

««Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés et émis.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 75, case 1. – Reçu 7.550,58 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

J. Elvinger.

(049761.03/211/749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

PHAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 104.932.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2006 que:

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., ayant son siège au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST, S.à r.l. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058509.3/5878/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

LUMIERE (LUX 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.182.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 10 mai 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 10 mai 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 250 parts sociales d'une valeur de 25 euros chacune, à Nick Aspinall, residing at 53 Vineyard Hill Road, London SW19 7JH, United Kingdom;

- 250 parts sociales d'une valeur de 25 euros chacune, à Daniel Bradford, residing at 136 Plympton Road, Sudbury MA, 01776-1805, United States of America;

Ainsi, les parts de la société LUMIERE (LUX 1), S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- Nick Aspinall: 250 parts sociales;

- Daniel Bradford: 250 parts sociales.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

H.-P. Schut

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062317.4/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**SENIOREN AMICALE MAMERANUS, MAMER-CAP-HOLZEM, A.s.b.l.,
Vereinigung ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: L-8201 Mamer, place de l'Indépendance.
H. R. Luxemburg F 2.239.

—
STATUTEN

Kapitel I.- Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name und Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen SENIOREN AMICALE MAMERANUS, MAMER-CAP-HOLZEM, A.s.b.l. und ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck: gemäss dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in der Aaler Gemeng, Place de l'Indépendance, L-8201 Mamer.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel II.- Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck und Gegenstand. Zweck der Vereinigung ist ein Zusammenschluss aller Senioren/Innen aus der Gemeinde Mamer und Umgebung, egal welchen Alters und Geschlechts, welcher Herkunft oder Religion. Die Aktivitäten des Vereins haben keine politischen oder konfessionellen Tendenzen.

Gegenstand der Vereinigung ist, ihren Mitgliedern durch regelmässige Zusammenkünfte Gelegenheit zu geben zu gemütlichem Zusammensein und Zerstreung, ihnen nach Möglichkeit Unterstützung und Beistand zu gewähren und durch Freundschaft und Respekt sich gegenseitig die Tage des Alters leichter zu machen.

Kapitel III.- Mitgliedschaft

Art. 5. Mitgliedschaft. Mitglied kann jeder werden der einen jährlichen Beitrag bezahlt und den gegenwärtigen Statuten zustimmt. Die Mindestmitgliederzahl ist 10 (zehn). Die Vereinigung besteht aus effektiven Mitgliedern. Die Mitgliedschaft ist Personen gebunden. Die Ehrenmitgliedschaft kann vom Vorstand verliehen werden.

Art. 6. Austritt und Ausschluss. Die Mitgliedschaft erlischt bei freiwilligem Austritt, Tod oder Ausschluss. Der Ausschluss wird gemäss den im Gesetz vom 21. April 1928 aufgestellten Regeln abgewickelt.

Kapitel IV.- Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens fünf (5) Mitgliedern geleitet (Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzende). Die Mitglieder sind auf drei Jahre gewählt. Kandidaturerklärungen sind bis vor Beginn der Generalversammlung beim Präsidenten schriftlich oder mündlich einzureichen. Bei Stimmgleichheit erfolgt eine Stichwahl. Bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt.

Ab dem 3. Gründungsjahr ist ein Drittel der Mitglieder austretend welche durch das Los bestimmt werden. Diese sind wieder wählbar und gehören dem Verwaltungsrat wieder für drei Jahre an. Der Präsident und Vizepräsident sind nie im gleichen Jahr austretend. Im Laufe eines Jahres können neue Mitglieder vom Vorstand kooptiert werden. Die Zahl der Mitglieder ist auf fünfzehn (15) begrenzt.

Art. 8. Befugnisse und Bevollmächtigung. Dem Verwaltungsrat obliegen die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei Gericht. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung des Vereins Dritten gegenüber die Unterschrift des Präsidenten oder seines beauftragten Stellvertreters.

Art. 9. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder mindestens zwei der Verwaltungsratsmitglieder, mindestens viermal im Jahr zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einer 2/3 Mehrheit getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in Berichten niedergeschrieben, welche durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden. Ein Mitglied des Verwaltungsrats, welches unentschuldigt in drei aufeinander folgenden Sitzungen während eines Geschäftsjahres fehlt, gilt als austretend.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 10. Befugnisse. Die Art. 4, 7, und 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 regeln die Befugnisse der Generalversammlung.

Der Generalversammlung sind vorbehalten:

- a) die Änderung der Statuten;
- b) die Wahl des Verwaltungsrats;
- c) die Wahl zweier Kassenrevisoren.

Art. 11. Einberufung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 31. März statt. Eine ausserordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrats oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder.

Die Einladungen geschehen auf Betreiben des Vorstandes durch schriftliche Mitteilung mindestens fünf Tage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Art. 12. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet vom Präsidenten des Verwaltungsrats und in dessen Abwesenheit von seinem Stellvertreter.

Art. 13. Beschlussfassung. In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Im Falle von Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Stellvertreters.

Jeder Antrag, der von einem Zwanzigstel der Mitglieder unterschrieben wird, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden im vorgenannten Register (Art. 9) vom Sekretär eingetragen. Alle Mitglieder haben das Recht dieses Register einzusehen.

Kapitel VI.- Rechnungswesen

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungstag beginnt und am 31. Dezember desselben Jahres endet.

Art. 15. Jahresbeitrag. Für das erste Jahr ist der Jahresbeitrag für Einzelpersonen auf 5,- EUR und für Paare auf 8,- EUR festgesetzt.

In den folgenden Jahren wird der Beitrag auf Vorschlag des Verwaltungsrats durch die Generalversammlung festgelegt. Der Jahresbeitrag darf 15,- EUR für Einzelpersonen und 20,- EUR für Paare nicht überschreiten.

Art. 16. Finanzmittel. Die Finanzmittel des Vereins setzen sich zusammen aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus staatlichen oder kommunalen Beihilfen und Erträgen aus Veranstaltungen vielfältiger Art.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht. Die Kassen- und Jahresberichte werden vom Verwaltungsrat erstellt und jährlich der Generalversammlung unterbreitet. Auf Vorschlag der Kassenrevisoren nimmt die Generalversammlung den Kassenbericht an und erteilt dem Kassierer Entlastung.

Art. 18. Auflösung. Die Auflösung des Vereins wird durch Art. 18 bis 25 des Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt. Im Falle einer freiwilligen oder gerichtlichen Auflösung des Vereins, wird das verbleibende Vermögen dem Sozialamt der Gemeinde Mamer übertragen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05679. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059706.3/203/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

CITAI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 54.242.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg,
le 12 mai 2006 à 15.30 heures*

Omissis

Sixième résolution

Le mandat des membres du conseil d'administration arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Marco Sterzi et Monsieur Nicolo Incisa della Rocchetta ainsi que du commissaire aux comptes Monsieur Carlo Severgnini.

Elle décide également de nommer comme administrateur Monsieur Xavier Mangiullo en remplacement de Madame Maria Laura Guardamagna.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Marco Sterzi, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

Nicolo Incisa della Rocchetta, demeurant au Loc. le Capanne Bolgheri, 28, Castagneto Carducci, Livourne Italie;

Xavier Mangiullo, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Achille Severgnini, demeurant à Via Camperio, 9, 20123 Milan, Italie.

Le mandat des membres du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063316.3/850/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

BOFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 117.408.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- AGIR LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BOFOR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois un administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second jeudi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AGIR LUXEMBOURG S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action	1
Total: mille actions.	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve;

b) Madame Anna De Meis, administratrice de sociétés, épouse de Monsieur Patrick Meunier, née à Villerupt (France), le 22 mai 1964, demeurant à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole;

c) Monsieur Patrick Houbert, juriste, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 5 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

6.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès qualités qu'il s'agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 86, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

E. Schlessler.

(065183.3/227/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

IKANO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 68.837.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle («l'Assemblée») des actionnaires du 31 mai 2006

Conseil d'Administration:

L'Assemblée a réélu:

- M. Peter Branner, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg;

- M. Alan Ridgway, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg;

- M. Jan Bäckbro, Barglaan 20, 2333 CT Leiden, The Netherlands;

- M. Klaus Koch, Overgaden Neden Vabdet 39,3, DK - 1414 Copenhagen;

comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

L'Assemblée a pris note que M. Birger Lund (1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg), ne s'était pas présenté à la réélection comme Administrateur de la Société.

Réviseur d'Entreprises:

L'Assemblée a réélu DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 31 mai, 2006.

Pour le compte d'IKANO FUNDS

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058709.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

ATAF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 25.088.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006

Il a été décidé, entre autres, d'accepter, avec effet immédiat, la démission du Commissaire en fonction, soit la société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, et de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Simon Boskin, Employé privé, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, nouveau Commissaire de la Société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 juin 2006.

Pour ATAF HOLDING S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2006, réf. DSO-BR00233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(063516.3/667/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GECA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 251.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.067.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(064014.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

WILDZONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 117.410.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nicolas De Picciotto, «IT Consultant», né à Neuilly-sur-Seine (France), le 16 avril 1971, demeurant à CH-1202 Genève, 12, rue Jean Charles Amat,

ici représenté par Monsieur Paul Van Baarl, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 juin 2006;

2.- GILBERRY SERVICES CORP. BVI, avec siège social à Mill Mall Road Town, P.O. Box 964 (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Paul Van Baarl, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 juin 2006.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WILDZONE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de procéder à la conception, au dessin, à l'ingénierie, à la promotion, à la vente, à l'implémentation, à la gestion, à la maintenance ainsi qu'à la surveillance d'infrastructures et de réseaux, d'appareils électroniques; à la conception, au dessin, à l'ingénierie, à la promotion, à la vente, à l'implémentation, à la gestion, à la maintenance ainsi qu'à la surveillance et la diffusion de contenus, produits et services sous forme électronique pour les marchés suivants: domestique, petites, moyennes et grandes entreprises.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Nicolas De Picciotto, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- GILBERRY SERVICES CORP. BVI, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
 - b) TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
 - c) Monsieur Nicolas De Picciotto, «IT Consultant», demeurant à CH-1202 Genève, 12, rue Jean Charles Amat.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.
- 5.- Le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- Mr Nicolas De Picciotto, IT Consultant, born in Neuilly-sur-Seine (France), on 16 April 1971, residing in CH-1202 Geneva, 12, rue Jean Charles Amat,
here represented by Mr Paul Van Baarl, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy given on 9 June 2006;

2.- GILBERRY SERVICES CORP. BVI, having its registered office in Mill Mall Road Town, P.O. Box 964 (British Virgin Islands),

here represented by Mr Paul Van Baarl, previously named,

by virtue of a proxy given on 9 June 2006.

These proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of WILDZONE S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is to conceive, to design, to engineer, to promote, to sell, to implement, to manage, to maintain and monitor networks and infrastructures, electronic devices, solutions platforms; to conceive, to design, to engineer, to promote, to sell, to implement, to manage, to maintain and to broadcast contents, products and services electronically for the following markets: home, as well as small, medium and large firms.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed by the joint signatures of any two directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporations's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of the month of September at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and seven.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Monsieur Nicolas De Picciotto, previously named, ninety-nine shares	99
2.- GILBERRY SERVICES CORP. BVI, previously named, one share	1
Total: one hundred shares	100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

- a) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- b) TMF CORPORATE SERVICES S.A., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- c) Mr Nicolas De Picciotto, IT Consultant, residing in CH-1202 Geneva, 12, rue Jean Charles Amat.

3) Has been appointed auditor:

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eleven.

5) The registered office of the company is established in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Van Baarl, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 86, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

E. Schlesser.

(065187.3/227/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

NOSILA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 78.780.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 juin 2006

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Roeland P. Pels, ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme nouvel administrateur Monsieur Eric Di Duca, demeurant 1, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'Assemblée générale Ordinaire de l'an 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder au changement de siège social en faveur du:
8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

S. Gurman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06215. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058718.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

BISQUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 59.406.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2006

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat les administrateurs en charge, c'est-à-dire Maître Thomas Felgen, Maître René Faltz et Monsieur Lennart Stenke ainsi que le commissaire en charge THE SERVER GROUP EUROPE S.A. et de les remplacer en procédant aux nominations statutaires comme suit:

- Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

1.- Monsieur Karl Evert Roger Pettersson, directeur de sociétés, né le 21 mars 1952 à Ekeby (Suède), demeurant au Rosta Strand, 10 à SE-703 44 Örebro (Suède);

2.- Madame Astrid Elisabeth Pettersson, administrateur de sociétés, née le 6 octobre 1948 à Olaus Petri (Suède), demeurant au Rosta Strand, 10 à SE-703 44 Örebro (Suède);

3.- Monsieur Per-Eric Andersson, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1954 à Frustuna (Suède), demeurant à L-1363 Howald, 1, rue du Couvent;

- Est nommée commissaire pour une durée de six années: La société LUXREVISION, S.à r.l., établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 40.124).

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège à l'intérieur de la commune de 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 13, Place d'Armes à L-1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

BISQUIT S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063308.3/664/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

NOVAPHARM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 84.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 20 mars 2006

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale prend note que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivent à échéance en 2006.

Elle décide de renouveler les mandats des administrateurs Marco Sterzi et Germana Ferrari Matta ainsi que du commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini, et de remplacer l'administrateur Madame Maria Laura Guardamagna par Monsieur Xavier Mangiullo.

Les organes sociaux sont donc définis comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Marco Sterzi, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Madame Germana Ferrari Matta, demeurant à Tarquina (VI) Italie, Loc. Bandita S. Pantaleo;
- Monsieur Xavier Mangiullo, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- Achille Severgnini, avec adresse professionnelle Via Camperio, 9, 20123 Milan, Italie.

Le mandat des organes sociaux prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063327.3/850/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

AIG-MezzVest LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 78.731.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 mai 2006

En date du 24 mai 2006, l'associé unique de la Société a décidé de remplacer Monsieur Jürgen Fischer par Monsieur William A. Obenshain, né le 18 avril 1940 à Cincinnati, Ohio, U.S.A., demeurant au 2236 N. Lincoln Park West, Chicago, Illinois 60614, Ohio, U.S.A.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Jacques Barbier;
- Monsieur Philippe de Patoul;
- Monsieur William A. Obenshain.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

AIG-MezzVest LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063717.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

78559

MAELSTROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 88.061.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 29 mai 2006

Sixième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de l'administrateur Maria Laura Guardamagna et décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Xavier Mangiullo.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin en même temps que celui des autres membres du conseil d'administration, à savoir lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Le nouveau conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
Francesca Docchio, employée privée, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, demeurant au 9 Via Camperio, I-20123 Milan.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063337.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

BERSABEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.291.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 juin 2006 au siège social de la société

1. L'Assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat des administrateurs:

- Monsieur Alain Lam L.C.K., réviseur d'entreprises, demeurant au 24, rue Dr Ernest Feltgen, à L-7531 Mersch,
- Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant au 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme les administrateurs:

- Monsieur Philippe Haquenne, administrateur de sociétés, né le 15 janvier 1948, à Mons, Belgique, domicilié au 105, rue de Diekirch, L-7720 Walferdange,
- Madame Laeticia Hanssen, administrateur de société, né le 16 août 1965, à Rocourt, Belgique, domiciliée à la Ferme de Waltzing, rue du Centre, B-6700 Arlon.

Leurs mandats pour une période de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur l'exercice social de l'an 2010.

3. L'Assemblée nomme un administrateur-délégué en la personne de Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, né le 16 août 1965, à Waremmes, Belgique, domicilié au 63 Marvie, B-6600 Bastogne.

Son mandat pour une période de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur l'exercice social de l'an 2010.

4. L'Assemblée approuve la résiliation du Commissaire aux Comptes, la société H CONSEILS, S.à r.l., ayant son siège social au 105, rue de Diekirch, L-7220 Walferdange.

5. L'Assemblée approuve la nomination du Commissaire aux Comptes, la société FACTS SERVICES, S.à r.l. ayant son siège social, 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 9 janvier 2004, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro B 98.790.

Son mandat pour une période de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 pour statuer sur l'exercice social de l'an 2010.

6. L'Assemblée prend acte du transfert du siège social de la société, à compter de la présente assemblée, du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERSABEE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063716.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

QUICKSILVER HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 82.415.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 15 mai 2006

Omissis

Septième résolution

Le mandat des membres du conseil d'administration arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Marco Sterzi et Carlo Ferrari Ardicini, ainsi que du commissaire aux comptes Achille Severgnini et de nommer Xavier Mangiullo administrateur.

Le mandat du nouveau conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
Carlo Ferrari Ardicini, licencié en économie d'entreprise, demeurant au 16, Piazza della Riscossa, CH-6906 Cassarate Lugano;

Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, demeurant au 9, Via Camperio, I-20123 Milan.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063341.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.474.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 mai 2006, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de ces administrateurs.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour MONTAGE INTERNATIONAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063444.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.310.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 1^{er} juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 1^{er} juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063407.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ALDERAMIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.492.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 mai 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 31 mai 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 31 mai 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Christel Girardeaux, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063412.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 98.197.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(064514.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.516.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 23 mars 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Moyse Dargaa, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de ces administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063424.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

UNIOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.317.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 février 2006, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - Monsieur Moyse Dargaa, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour UNIOSA S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063437.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ALTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.203.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

(064487.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CENTREM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.487.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 mars 2006, les mandats des administrateurs:

- Madame Christiane Widung-Metz, 36, rue des Roses, L-2445 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Paul Metz, 2, Hameau de St-Etienne, F-34150 Montpeyroux,
 - Monsieur Pierre Metz, Sukhumvit House 128/4 Soi 23, Sukhumvit, 10110 Bangkok, Thailand,
- ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter l'adresse de Monsieur Pierre Metz, administrateur.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jean-Paul Metz, Administrateur,
- Monsieur Pierre Metz, Administrateur,
- Madame Christiane Widung-Metz, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063446.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GOFORTH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 103.776.

Par la présente, nous vous informons de notre décision de dénoncer le siège social de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

WAGENER, RUKAVINA & KETTENMEYER

J. Wagener

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063535.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GOFORTH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 103.776.

Je vous présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Jean Wagener.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063532.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GOFORTH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 103.776.

Je vous présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg le 22 juin 2006.

Paule Kettenmeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063529.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

78564

GOFORTH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 103.776.

Je vous présente ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Fabien Debroise.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063526.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GOFORTH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 103.776.

Je porte à votre connaissance que, pour convenance personnelle, je démissionne et renonce au mandat de commissaire de votre société, mandat qui m'avait été confié par votre assemblée générale.

La présente démission prendra effet immédiatement.

Le 22 juin 2006.

Henri Van Schingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063523.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

KOLLWITZ 51, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38/40, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 116.691.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue au siège social le 26 juin 2006

Première résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale accepte les démissions de:

- Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
- Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
- Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre de gérants de trois à deux.

Quatrième résolution

L'assemblée Générale décide de nommer à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Ricardo Moraldi, employé, né le 13 mai 1966 à Milano (Italie), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- Monsieur Michele Canepa, employé, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

L'Assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, du Commissaire aux comptes, COMCO S.A., ayant son siège social 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08749. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063724.7/024/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.091.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,
- a été renouvelé pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063451.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

STOCK BAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 89.728.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2006

Résolutions

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

1. Le conseil décide de transférer le siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

STOCK BAIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064140.3/4181/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

STOCK BAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 89.728.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2006

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Claude Schaeffer, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks au poste d'administrateur. Le mandat courra jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

STOCK BAIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064142.3/4181/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

COTEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.480.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 mai 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour COTEX

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063464.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

LUNIFA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 41.308.

La société LUXREVISION, S.à r.l. démissionne avec effet au 1^{er} janvier 1994 en tant que commissaire de la société LUNIFA, Société Anonyme Holding, R. C. Luxembourg B 41.308.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

LUXREVISION, S.à r.l.

R. Zimmer

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064180.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

PHAROS MANAGEMENT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 106.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires le 20 avril 2006

En date du 20 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PHAROS MANAGEMENT HOLDING

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064530.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ASPEN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 319.950,-.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 110.487.

Extrait des résolutions du gérant unique prises à Luxembourg en date du 22 juin 2006

Le Gérant Unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse sis 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour ASPEN FINANCE, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Resolution taken on 22 June 2006 by the Sole Manager

The Undersigned,

- Mr Eddy Dôme,

Acting in his capacity as Sole Manager of the Company, herewith takes the following resolution.

Sole resolution

The Sole Manager resolves to transfer the registered office of the Company from its current address set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg to 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, with immediate effect.

E. Dôme

The Sole Manager

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09036. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063709.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ACHOR TIME LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 73.201.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 26 juin 2006 que:

- Le terme de leurs mandats étant arrivé à échéance, Monsieur Yves Schmit, Madame Carine Bittler et Madame Julia Bracco ont été réélus au poste d'Administrateurs, ainsi que la société COMPTABILUX S.A. au poste de Commissaire aux comptes de la société pour une durée de 6 ans.

L'ensemble de leurs mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064192.3/1285/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.535.

Extrait de la lettre de démission du 27 avril 2006

Par la présente, Dr Roman von Ah a l'honneur d'informer les actionnaires de JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A. qu'il démissionne avec effet au 30 avril 2006 de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme

D. Steberl

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064488.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

B.B.A. HANDLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.455.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 juin 2006 que:

1. Alain Lam, Monsieur David De Marco et Monsieur Bruno Beernaerts ont démissionné de leur poste d'administrateurs.

2. Monsieur Sirot Benoit, Christophe, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, ont été nommés nouvel administrateur. Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

3. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire.

4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire sortant en appelant Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône-et-Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Le nouveau Commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064164.3/727/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 49.429.

Conseil d'administration:

Kardol Bas, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas;

Kantor Ian, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas;

Sieradzki Peter, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas;

Georgala Steve, adresse professionnelle au 35, rue la Boétie, 75008 Paris, France;

Mooij Rob, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas;

Ernzer Marcel, adresse professionnelle au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, Luxembourg.

En date du 22 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de continuer les mandats des administrateurs Kardol Bas, Kantor Ian, Sieradzki Peter, Georgala Steve pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

- de nommer Rob Mooij, Marcel Ernzer en tant qu'administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064446.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 97.908.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-BS00348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(064539.3/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SOCIETE DU PARKING DU THEATRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4A, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 18.741.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 mai 2006

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 14 des statuts, décide de nommer Monsieur Gustave Mootz, né le 20 décembre 1937 à Luxembourg, demeurant à L-5752 Frisange, 35, route de Luxembourg, commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058257.3/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

BEAUCETTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.156.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 septembre 2006* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2006.
4. Divers.

I (03625/000/15)

Le Conseil d'Administration.

OCEANUS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.784.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du *14 septembre 2006* à 9.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Acceptation de la démission de Mario Muller, Administrateur, et nomination de son remplaçant
- Nominations statutaires

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

I (03637/717/19)

Le Conseil d'Administration.

DAC, Fonds Commun de Placement.

—

Gemäß Artikel 10 des Sonderreglements hat der Verwaltungsrat der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. beschlossen, die Teilfonds DAC INTERNET-FONDS und DAC EUROPEAN GROWTH-FONDS zum 30. September 2006 aufzulösen.

I (03694/1346/8)

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

AMETHYSTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.575.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 septembre 2006* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (03664/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ANTAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 80.926.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 septembre 2006* à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03679/696/15)

Le Conseil d'Administration.

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.571.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour être tenue en date du 11 août 2006 n'ayant pu se tenir, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister en seconde convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *2 octobre 2006* à 11.30 heures à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg suivant le même ordre du jour qu'en première convocation, tel que reproduit ci-après:

Ordre du jour:

1. Démission de deux administrateurs en la personne de Messieurs Sandro Fenyo et Enea Foletti et décharge à leur donner;
2. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
3. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2005 et affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

Nous vous rappelons que conformément aux articles 46 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les porteurs d'actions sans droit de vote disposent d'un droit de vote quant au point 7. de l'ordre du jour en ce qu'il tend à décider de la dissolution anticipée de la Société, et que cette seconde assemblée délibérera valablement sur tous les points à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (03713/693/28)

Le Conseil d'Administration.

FINAGRA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.500.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03680/755/18)

Le Conseil d'Administration.

COBRILUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.320.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBRILUX S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 14 septembre 2006 à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03681/000/15)

Le Conseil d'Administration.

ACTION OIL LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding
Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 21.093.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (03695/1031/15)

Le Conseil d'Administration.

ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.
Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 69.448.

Gemäß Artikel 15 bis 17 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zu einer weiteren

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 29. September 2006 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz, da in der außerordentlichen Generalversammlung vom 24. August 2006 das erforderliche Quorum nicht erreicht worden ist.

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft;
2. Bestimmung eines Liquidators sowie seiner Befugnisse und dessen Vergütung.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

- BANK VON ERNST & Co AG, Marktgasse 63/65, CH-3001 Bern, Schweiz
- HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 17 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Diese zweite Versammlung ist ordnungsgemäß beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Entscheidungen auf dieser Versammlung müssen jedoch gemäß Artikel 16 letzter Satz der Statuten in Verbindung mit Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen werden.

Mit Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation des Teilfonds ACTIVEST LUX KEY FUND STRATEGIE DEPOT (ISIN LU0102814661 / WKN 921 132) zum 29. September 2006. Die Ausgabe der Anteile wurde am 04. August 2006 eingestellt. Die im Zusammenhang mit der Liquidation zu erwartenden Kosten werden bereits jetzt bei der Berechnung des Netto-Inventarwertes berücksichtigt.

Nach dem 29. September 2006 wird die HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme als Depotbank den Liquidationserlös im Einvernehmen mit der Investmentgesellschaft und dem Liquidator unter den Aktionären im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen. Die Depotbank wird den Aktionären, die ihre Anteile in Depots der Bank verwahren lassen, den Liquidationserlös automatisch gutschreiben.

Luxemburg, 24. August 2006.

I (03728/755/35)

Der Verwaltungsrat.

SCAFF LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.342.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Raport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mai 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03623/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE L.DAPT, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.728.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19 septembre 2006 à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- Affectation du résultat au 30 juin 2006;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03698/000/17)

Le Conseil d'Administration.

LARES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.723.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03696/1031/14)

Le Conseil d'Administration.

SEMSDE HOLDING, Société Anonyme

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 86.474.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03697/1031/14)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA IMMO LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.768.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DEXIA IMMO LUX SICAV (la «Société») se tiendra à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE, 69, route d'Esch, à Luxembourg, le 18 septembre 2006 à 11.00 heures, heure continentale, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société de DEXIA IMMO LUX en LEASINVEST IMMO LUX et modification correspondante de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les «Statuts»).
2. Suppression de l'interdiction de convertir les actions de capitalisation en actions de distribution et modification de l'article 5, cinquième alinéa des Statuts par remplacement du texte d'interdiction actuel par le texte suivant: «Tout actionnaire a le droit de demander l'échange de toutes ou de quelques-unes de ses actions de capitalisation en actions de distribution; cependant, la conversion d'actions de distribution en actions de capitalisation ne sera pas permise. Toute demande de conversion doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire pour la conversion des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions (s'il en a été émis) en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel. La conversion se fera suivant les dispositions contenues dans le prospectus de la Société; la Société pourra percevoir une commission de conversion calculée sur la valeur nette d'inventaire des actions converties.»
3. Remplacement, dans la première phrase de l'article 10 des Statuts, de la faculté de désigner un président du conseil d'administration par l'obligation de ce faire.
4. Suppression, à l'article 10, quatrième alinéa des Statuts de la phrase permettant aux administrateurs de voter par écrit, par câble, par télégramme, télex, message télécopié.
5. Ajout, à l'article 10 des Statuts, d'une phrase finale disposant que le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante en cas de partage de voix lors d'un vote au Conseil d'Administration.
6. Suppression, à l'article 13 des Statuts, de la dernière phrase permettant aux délégués à la gestion journalière de sous-déléguer leurs pouvoirs, moyennant l'autorisation du Conseil d'Administration.
7. Insertion, à l'article 17 des Statuts, d'une disposition permettant à la Société de racheter ses actions, outre sur le marché boursier de Luxembourg ou sur tout autre marché réglementé, directement de la part de ses actionnaires et remplacement du texte actuel de l'article 17 par le texte suivant: «La Société n'est pas obligée de racheter ses actions à la demande unilatérale des actionnaires. Néanmoins, la Société est autorisée à racheter ses propres actions, aussi bien directement que sur le marché boursier de Luxem-

bourg ou sur tout autre marché organisé sur lequel les actions de la Société seraient négociées durant les périodes et à hauteur du montant déterminé par le Conseil d'Administration.»

8. Divers.

Veuillez noter que l'Assemblée ne délibérera valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour concernant la modification des Statuts que si des actions représentant au moins 50% du capital social sont présentes ou représentées. En outre, les résolutions ne seront adoptées qu'à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée et souhaitez vous faire représenter, vous pouvez désigner un représentant pour voter en votre nom. Le représentant n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Pour être valables les procurations doivent être reçues au siège social de la Société au plus tard le 15 septembre 2006 à 16.00 heures. Un modèle de procuration est disponible sur demande au siège social de la Société.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg.

- en Belgique:

DEXIA BANQUE

44, boulevard Pachéco

B-1000 Bruxelles.

I (03729/755/57)

Le Conseil d'Administration.

ARPEGE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.793.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 septembre 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03475/534/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERPORTFOLIO II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.512.

Etant donné que le rapport annuel audité de la Société n'a pu être remis dans les délais requis, le Président de l'Assemblée du 1^{er} septembre 2005 avait décidé de surseoir aux décisions 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée qui se tiendrait ultérieurement et qui prendrait les décisions relatives à ces quatre points.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(ci-après dénommée l'«Assemblée») de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la «Société»), qui se tiendra au siège social de la Société, le lundi 11 septembre 2006 à 11 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2005.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2005.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg ou au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

II (03619/755/25)

Le Conseil d'Administration.

78575

ASSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.246.

Messieurs les associés sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra au siège social, le 8 septembre 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre gérants;
2. Décharge à accorder aux gérants sortants;
3. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les associés déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, au siège social de la Société, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (03632/693/15)

Le Conseil de gérance.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.239.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 5 septembre 2006 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (03634/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CARMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.393.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (03654/795/17)

Le Conseil d'Administration.

NIAGARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.955.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Divers

II (03655/795/14)

Le Conseil d'Administration.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.323.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation, la Fiduciaire Glacis,
- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03032/755/16)

Le Conseil d'Administration.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 43.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03657/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ULURU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra de manière extraordinaire, le 8 septembre 2006 à 9.00 heures au siège de la Société, 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2005, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (03513/000/17)

Le Conseil d'Administration.
